Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville ORIV Alsace



VIE DE L'ASSOCIATION



GUERRE D'ALGERIE : DE LA NECESSITE D'UN TRAVAIL DE MEMOIRE ET D'HISTOIRE

La diffusion du film de Jean-Marie FAWER « Cette guerre aux feux mal éteints », consacré à la guerre d'Algérie, le 18 janvier 2005, à l'Odyssée, a drainé une cinquantaine de personnes d'horizons divers. Le débat qui a suivi, en présence de Jean-Marie FAWER et animé par Renaud DORANDEU (Directeur d'étude à l'ENA) a été enrichi par les témoignages de nombreux acteurs du film venus rendre compte de l'importance de cette parole enfin donnée. Tous, rejoint sur ce plan par les personnes présentes, ont fait état de la nécessité de poursuivre sur cette voie : celle de la mémoire (des uns et des autres) dans leur pluralité mais aussi celle de l'histoire.



ACTUALITES

COMITE DE SUIVI DE L'ORIV

Le comité de suivi de l'ORIV, instance présidée par la Préfecture de Région, et qui regroupe (au moins deux fois l'an) les financeurs principaux de l'ORIV, se réunit le 4 février 2005. Il s'agira, lors de cette réunion, de faire un rapide point sur les activités menées en 2004, mais aussi d'échanger sur la proposition de programme de travail pour l'année 2005.



PERSPECTIVES

ATLAS DE L'IMMIGRATION

Cet Atlas consiste en une présentation, par région, des immigrés (caractéristiques sociales, répartition géographique...). C'est une initiative nationale du FASILD, déclinée en région, en lien avec l'INSEE. En Alsace, l'ORIV y a été associé. L'Atlas doit permettre aux acteurs de disposer de connaissances adaptées, de réactualiser les données et de sensibiliser un public plus large sur la question.

La parution de l'Atlas en Alsace est prévue pour la fin du 1er semestre 2005.



L'ORIV a été sollicité par les Editions de l'Atelier qui ont lancé, depuis peu, une nouvelle collection appelée « Les savoirs de la Ville ». Cette collection vise à « croiser les réflexions des habitants, des professionnels, des élus et des universitaires pour promouvoir les recherches qui renforcent le lien social et construisent la ville de demain ».

Il s'agit, à travers un ouvrage, de permettre d'aborder autrement le thème de l'intégration, de dépassionner les débats en rendant compte de la manière dont des acteurs (à savoir l'ORIV) s'organisent pour travailler sur ce sujet. Il a été convenu de rendre compte de la démarche engagée en direction des élus, dans le domaine de l'intégration : raisons à l'origine de cet engagement, modalités prises par celui-ci et évolution au fur et à mesure des années, atouts et obstacles...

La parution de cet ouvrage est prévue pour avril 2006.



AGENDA

DES ASSISES SUR LE DEVENIR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Début avril devraient se tenir, à la demande de Marc-Philippe DAUBRESSE, Ministre délégué au Logement et à la Ville, des assises nationales de la politique de la ville. Ce moment, qui devrait réunir les principaux acteurs de cette politique publique, doit permettre de réfléchir à la « refondation de la politique de la ville » (cf. revue Urbanisme, n°340, janvier-février 2005). Compte tenu des évolutions récentes (vote de la loi de programmation sur la cohésion sociale, mise en place et premières publications issues de l'Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles...) et de l'importance prise, dans ce domaine, par les enjeux en terme de rénovation urbaine (ANRU - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), il apparaît nécessaire de s'attarder sur la politique de la ville. Ces assises devraient donc être à la fois l'occasion d'un bilan de la politique écoulée, mais aussi un temps pour dresser des perspectives : Quel mode de contractualisation demain? Sur quels « territoires prioritaires » ? Quelles modalités d'action ?...



Il est prévu, le 3 février 2005, la tenue d'une conférence nationale pour l'égalité des chances à l'initiative du gouvernement. Cette rencontre, qui réunira des partenaires sociaux et des personnes qualifiées, sera l'occasion de l'annonce officielle du démarrage de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité) créée en fin d'année dernière. L'accent est mis, plus particulièrement, sur le volet économique et l'égalité des chances en entreprise. Ainsi, il est prévu, à l'occasion de cette conférence, la signature d'un « accord interprofessionnel ». mais aussi plus largement d'échanger sur les derniers rapports publiés dans le domaine des discriminations (cf. numéros précédents d'Actu sur...) et de dresser quelques pistes d'action (dans le domaine de la fonction publique, de l'action pour la diversité au sein des entreprises...).

ZOOM DU MOIS

ECOLE EN DEBAT : UN AN APRES



ZOOM DU MOIS

nationaux.

Un an après, Actu sur... consacre à nouveau son zoom du mois à l'Ecole. A l'époque, nous présentions l'installation de la Commission Thélot et le lancement du « Débat national sur l'école ». Vous trouverez ci-dessous quelques grandes idées qui en sont ressorties et leur impact sur la rédaction de la future loi d'orientation sur l'école. Nous ne reparlerons pas de la question de la laïcité, mais d'autres thèmes, qui font également de l'école un miroir de notre société, voir même un facteur déclencheur de grands débats

DEBAT NATIONAL ET LOI D'ORIENTATION SUR L'ECOLE

Après avoir organisé le grand débat national sur l'avenir de l'école, la commission présidée par Mr THELOT a publié son rapport, intitulé « Pour la réussite de tous les élèves », dans le but « d'éclairer les choix du gouvernement sur les principales lignes d'évolutions possibles et souhaitables du système éducatif français pour les 15 prochaines années ». Dans la suite de cette réflexion, un projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école a été présenté par François FILLON, le 12 janvier 2005, au conseil des ministres. Ce projet de loi, ainsi que son annexe, reprennent certains éléments mis en avant par la commission comme la maîtrise d'un socle commun minimal de connaissances, mais d'autres ne sont pas repris.

Devant l'impossibilité d'analyser l'ensemble des sujets abordés par ces deux textes. zoomons sur deux thèmes, qui relèvent plus particulièrement des domaines de réflexion de l'ORIV:

ceux du « communautarisme » et de la « montée de la violence », abordés dans les deux textes. Ainsi, le rapport de la commission Thélot insiste sur le fait que la nouvelle école doit « assurer les conditions de possibilité de l'acte pédagogique et du vivreensemble à l'école, en renforçant le respect des règles et en développant l'éducation à la civilité et à la citoyenneté, pour relever le défi que représente la montée de la violence, des incivilités et du "communautarisme" » ; plus loin, la commission évoque les difficultés liées à la « ghettoïsation », et à la « communautarisation » de certains quartiers : montée de la délinquance et des incivilités, des comportements racistes, antisémites, sexistes ou homophobes ». Cette thématique est reprise dans l'annexe du projet de loi. Pour le gouvernement, l'école doit répondre aux évolutions de la société, et doit faire face à une volonté d'appartenance à des communautés. Or, celle-ci ne « doit pas se construire sur le rejet de ce qui est commun à tous les Français et qui constitue l'identité nationale et républicaine de la France » : l'école doit constituer « l'instrument par excellence d'enracinement de l'idée républicaine ». Dans cette même annexe sera abordé le défi de la sécurité notamment dans les établissements, précisant qu'il existera un lien entre le chef d'établissement et un correspondant de la police nationale ou de la gendarmerie, et que sera constitué un comité d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté, qui « établira à partir d'un diagnostic de sécurité, un plan de prévention de la délinquance ».

Le rapport THELOT aborde la question des Zones d'Education Prioritaire (ZEP), en proposant un programme d'action ayant pour objectif de « favoriser la mixité sociale et mobiliser l'ensemble de ses moyens dans une lutte contre les ségrégations de toutes sortes »

La commission souligne que « l'évaluation des zones d'éducations prioritaires montre une efficacité limitée et quelques effets pervers, ce qui n'empêche pas d'en souligner l'importance fondamentale, réelle et symbolique et le fait que le travail pédagogique y est relativement favorisé ». Mais la commission propose plutôt, au-delà d'une politique de discrimination limitée au ZEP, de diversifier de façon beaucoup plus systématique les moyens alloués aux établissements en fonction des caractéristiques des élèves. La commission appelle à une politique beaucoup plus ambitieuse qu'aujourd'hui, à partir d'une évaluation publique renforcée. Enfin, la commission précise que si l'école n'a que peu de prise en matière de ségrégation sociale et urbaine, cela ne doit pas pour autant l'exonérer de lutter contre les inégalités territoriales et pour la mixité sociale. Cet angle d'approche n'a pas été retenu dans le projet de loi, ni dans son annexe.



INFORMATION

LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME

Le 17 janvier dernier, s'est tenu le 6ème Comité Interministériel de Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme. En amont, lors d'une réunion préparatoire à ce Comité, les associations (LICRA, SOS-Racisme, MRAP, UEJF...) avaient fait part de leurs inquiétudes devant le développement des actes racistes et antisémites. En effet, les renseignements généraux ont recensé un accroissement de ces actes au cours de l'année 2004. Au total, 1500 actes ont été recensés, dont environ 25% identifiés comme violents. Cette augmentation est sans précédent depuis le début des années 90. Ces faits ont notamment été marqués par le développement des profanations de cimetières, les agressions en direction des personnes, ou encore la diffusion des idées racistes ou antisémites (via internet notamment). Tous les acteurs s'accordent sur la nécessité de poursuivre les actions dans ce domaine, mais aussi de développer le volet éducatif. A l'occasion du Comité Interministériel, ont été évoguées les nouvelles actions initiées dans le domaine de la sécurité, de la justice et de l'éducation. Il s'agit tout à la fois de « réprimer plus sévèrement » mais aussi d'agir dans le domaine scolaire : diffusion d'un « Livret républicain »... En Alsace, face à la multiplication des profanations de cimetières, le Conseil Régional, en partenariat étroit avec le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, a décidé d'organiser, en mars, « Le Mois de l'Autre ». Celui-ci vise à développer l'éducation et la sensibilisation des jeunes lycéens et apprentis, à la tolérance, au respect, au civisme et à la lutte contre toute forme de racisme, d'intégrisme, d'antisémitisme et de xénophobie. [Nous reviendrons sur cette action dans un prochain numéro d'Actu sur...].



- Michel PAILLISSE a été nommé souspréfet de Ribeauvillé. Il prendra ses fonctions le 1er février.
- Melle LAURENT remplace Monsieur HERGOTT en tant que responsable du Bureau des titres de séjours à la Direction de la population et de l'accueil de la Préfecture du Bas-Rhin.
- Mme Christine EDEL remplace Sébastien WEILL à la Ville de Mulhouse. en tant que Coordinatrice du pôle gestion de proximité.

L'ACCUEIL A L'ECOLE DES ELEVES PRIMO-ARRIVANTS EN FRANCE.

Fasild, Paris, La Documentation française, 2004, 282 p., Collection Etudes et recherches Cet ouvrage publie deux recherches (réalisées dans le cadre de programmes interministériels) portant sur les caractéristiques des élèves primo-arrivants dans des collèges en France.

Le nombre d'enfants et de jeunes qui arrivent en France augmente. L'école a obligation d'accueillir et de scolariser tous ces élèves, quelque soit leur situation administrative jusqu'à 16 ans. Leurs situations sont diverses : pas ou peu francophone, scolarité existante au pays d'origine ou non. C'est pourquoi, des structures d'accueil spécifiques sont proposées pour faciliter leur scolarisation et donc leur intégration. Toutefois, des obstacles sont identifiés tant au niveau de la prise en charge des élèves (déficit d'évaluation fine des compétences linguistiques et scolaire, insuffisance de modules de soutien en français, difficultés d'intégrer des classes classiques, relégation dans des filières peu valorisantes...) qu'au niveau des moyens proposés aux acteurs locaux et corps enseignants (mauvaise coordination, manque de compétences adaptées au public, peu de mutualisation des pratiques...). Et pourtant, au travers de témoignages d'élèves, on prend conscience qu'ils sont majoritairement heureux d'être à l'école en France, qu'ils accordent à cette institution une place centrale pour leur futur...ils évoluent comme tout adolescent... de nombreux préjugés et représentations les concernant, tombent...

L'ECOLE : UN LIEU DE SEGREGATION OU D'OUVERTURE ?

Ce questionnement agite depuis quelques années de nombreux auteurs : Le système éducatif est-il porteur de ségrégation ? La ségrégation qui s'exprime au sein de l'école est-elle la traduction d'une ségrégation urbaine existante par ailleurs ? Quels sont les mécanismes à l'œuvre ?

Pour éclairer cette question, faisons un détour par la notion de ségrégation. Henri VIEILLARD-BARON, professeur à l'Université Paris VIII, rappelle dans un article récent (VEI, n°139, décembre 2004) que, ce que l'on désigne communément par le terme de ségrégation et qu'en d'autres temps on appelait « différenciation socio spatiale », est un processus historique à l'œuvre dans les villes depuis toujours. Le terme de ségrégation vient du latin « segregare » qui renvoie à l'action de mettre à l'écart un animal du troupeau, et par extension, à l'action de séparer différents éléments entre eux. Cette mise à l'écart s'appuie sur des critères distinctifs et relève le plus souvent d'une logique inégalitaire.

Aujourd'hui, pour de nombreux auteurs, la ségrégation rend compte de rapports de force qui trouvent leur traduction dans l'espace. Or ce processus de différenciation relève de stratégie complexe et souvent mal appréhendée. Ainsi, si la focalisation des discours met l'accent sur les phénomènes de relégation des populations les plus pauvres, on en oublie les mécanismes à l'œuvre dans les logiques de regroupements des catégories les plus aisées [lire l'ouvrage d'Eric MAURIN, « Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social »], dictés par « la défiance et la recherche de l'entre-soi ». La ségrégation urbaine n'est donc pas le résultat de logiques extérieures aux individus ou même le résultat du « repli » de quelques-uns (notamment les populations perçues comme immigrées), mais le résultat d'actions quotidiennes et volontaires, résultant d'une volonté d'un mieux être. Ces logiques, de mieux en mieux identifiées par les auteurs, sont mises en œuvre par les catégories les plus aisées de la population. Toutefois, on s'apercoit que face à certains enieux, comme celui de l'école (et donc de la formation...), la mise en place de stratégie est aussi, et visiblement de plus en plus, le fait de populations y compris ayant des moyens financiers faibles.

L'enquête menée par Georges FELLOUZIS sur l'Académie de Bordeaux en 2000 et publiée en 2002 (Ecole, ville et ségrégation. La polarisation sociale et ethnique des collèges dans l'académie de Bordeaux) a notamment rendu compte des stratégies familiales d'évitement de la carte scolaire. L'étude montre que celles-ci résultent tout autant d'un souci d'efficacité scolaire, que d'une volonté d'évitement de certains établissements perçus comme des ghettos sociaux et ethniques. Il y souligne d'ailleurs que la dimension ethnique est un « marqueur » négatif plus important que la dimension sociale. Voir suite au dos...

LA LUTTE contre LA VIOLENCE A L'ECOLE

Pour le Ministère de l'Education Nationale, deux axes sont privilégiés dans la lutte contre la violence à l'école :

- Réaffirmer le rôle de l'école comme promoteur de l'égalité des chances. C'est-àdire concentrer les efforts vers ceux qui en ont le plus besoin.
- Réaffirmer la légitimité de l'autorité et replacer la règle au cœur de l'acte pédagogique. Il s'agit de ne laisser aucun acte violent sans suite et impuni. Suite à l'actualité de ce début d'année, zoomons sur ce deuxième axe. Le 6 janvier dernier, une opération nationale de sécurisation a été

organisée aux abords de certains établissements

scolaires

Cela faisait suite à la signature, le 4 octobre 2004, d'un protocole d'accord entre François Fillon (Ministre de l'Education national) et Dominique De Villepin (Ministre de l'Intérieur), destiné à « améliorer la sécurité des établissements scolaires tant à l'intérieur qu'à leurs abords. » Il concerne la lutte et la prévention contre toutes les violences (racket, toxicomanie, incivilité, actes racistes et antisémites, sécurité routière...), par un renforcement de la coopération entre les différents services de l'Etat. Un correspondant « police ou gendarmerie » est désigné comme interlocuteur de chaque chef d'établissement. Les autorités académiques, assurent la cohérence de l'ensemble des mesures visant la sécurité des établissements scolaires. Conclu pour deux ans cet accord précise, que les « différents partenaires intervenant dans le champ de la prévention ou de traitement de la délinquance pourront concourir à la réalisation de l'objet du présent protocole en s'associant aux actions engagées par les parties contractantes. »...

L'opération du 6 janvier dernier est donc le début de la mise en application de ce protocole. En Alsace, 304 gendarmes et policiers étaient mobilisés, pour un total de 63 lycées et collèges visés. Recueillies par les DNA (07/01/), les réactions ci-dessous sont plutôt mitigées : Syndicats de l'Education nationale : « Opération politico-médiatique » ou « coup d'épée dans l'eau » ; FCPE « On veut prouver quoi ? Que les jeunes sont une population à risque pour la société ? » ; PEEP « les chefs d'établissements savent très bien ce qu'ils ont à faire et appellent la police quand c'est nécessaire » Marie, « la police devrait surtout s'occuper des dealers » (DNA, 07/01/05)

Patrick GONTHIER secrétaire général de l'UNSA-éducation : « On va cibler des établissements dit difficile. On va donc les stigmatiser... » (L'Humanité, 07/01/05) Frédéric Lagache, secrétaire national d'Alliance, premier syndicat de policiers : « C'est une opération publicitaire qui ne sert qu'à entretenir de la communication » (Le Monde, 06/01/05)





ZOOM DU MOIS, SUITE...

L'ECOLE : UN LIEU DE SEGREGATION OU D'OUVERTURE ? SUITE....

Par ailleurs, l'étude a mis également en avant l'ampleur de ce processus de ségrégation ethnique par une méthode de recherche novatrice (utilisation des prénoms des élèves pour identifier la ségrégation). Pour lui, la notion de ségrégation relève en fait d'une double dimension. Il s'agit à la fois d'une répartition inégale de certaines catégories d'individus dans des espaces particuliers, mais aussi d'une répartition avant des impacts négatifs sur l'accès aux biens sociaux (scolaire, économique...). Il considère que la ségrégation ethnique, qu'il a observée dans l'école, est étroitement liée à la ségrégation urbaine. Tous ces éléments concourent à la mise en œuvre de stratégies d'évitement (contournement de la carte scolaire, demande de dérogation, inscription à certaines options, domiciliation...) qui ne sont plus seulement le fait de familles ayant des revenus moyens, mais également de familles modestes, même si les raisons et les établissements choisis ne sont pas identiques. Trois raisons peuvent être évoquées pour expliquer ces stratégies : le souci de réussite scolaire, la socialisation, la sécurité. Les familles les plus modestes mobilisent plutôt la première dimension et s'inscrivent dans une logique par défaut (ils ne veulent pas que leurs enfants aillent dans tel ou tel établissement) alors que pour les autres familles la démarche serait plus « offensive ». Il faut noter que « seules les familles totalement protégées tiennent un discours de défense de la mixité sociale, dans la mesure où elles vivent dans des quartiers et scolarisent leurs enfants dans des collèges socialement homogènes ».

Tous ces travaux rendent compte de **l'importance de l'enjeu scolaire pour l'ensemble des familles.** Ce qui s'y joue c'est à la fois l'avenir des enfants en terme d'enseignements, de formation, mais aussi la question de la socialisation (construction de la personnalité à travers l'expérience scolaire).

Il apparaît clairement qu'il existe un lien étroit entre ségrégation urbaine et école. Mais ce lien n'est pas mécanique. En effet, compte tenu des enjeux à l'œuvre, l'école fabrique elle-même de la ségrégation, notamment par le découpage de la carte scolaire, par la gestion des dérogations, par les politiques mises en œuvre par les établissements en terme d'options ou encore de constitution de classes de niveau. Ce processus, qui sous couvert d'une meilleure gestion des élèves, peut avoir pour effet une certaine « colonisation » (terme de Van ZANTEN) qui permet de « préserver » certains élèves. Cette logique a également pour effet la constitution de « mauvaises classes » souvent difficiles à gérer car concentrant les problèmes. François DUBET [L'école dans la ville et réciproquement, Urbanisme, n°340] rend compte également de cette dimension. Il considère, en effet, que les établissements scolaires participent aux stratégies d'évitement en cherchant à attirer les meilleurs élèves. Il va même jusqu'à considérer que « la politique scolaire façonne l'urbain ». Marie DURU-BELLAT précise, dans ses travaux de recherche, sur le sujet que « si l'école ne peut rien faire face à la différenciation des quartiers, il lui revient, par une politique de qualité contrôlée [...] de contrer une part au moins des effets délétères de la ségrégation et de s'efforcer de garantir l'uniformité du service public... ». Pour aller plus loin (documents disponibles au centre de documentation de l'ORIV) : VEI - Diversité, n° 139, déc. 2004, « La ville et l'école. Les nouvelles formes de ségrégation » / VEI - Enjeux, n°135, déc. 2003, « La discrimination ethnique. Réalités et paradoxes » / « L'école dans la ville et réciproquement », François DUBET, Urbanisme, n°340, janvier-février 2005 / Les effets de la ségrégation sociale de l'environnement scolaire : l'éclairage de la recherche. Synthèse réalisée

par Marie DURU-BELLAT, avril 2004, 24 p.

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville 1 rue de la course = 67000 Strasbourg tél: 03 88 14 35 89 = fax: 03 88 21 98 31 mel: oriv.alsace@wanadoo.fr = site: www.oriv-alsace.org



EN ECHO AU ZOOM DU MOIS

OUVRAGE

GLASMAN Dominique dir., OEUVRARD Françoise dir., La déscolarisation, Paris, La Dispute, 2004, 312 p.

Cet ouvrage résulte du programme interministériel de recherche sur les situations de décrochage ou les ruptures de scolarisation. Engagé en 1999, il a été permis par la collaboration des directions de l'évaluation et de la prospective (DEP) et de l'enseignement scolaire (DESCO) du ministère de l'Education nationale, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice, le FASILD, la DIV. Ces administrations ont lancé un appel à projets de recherche commun et cofinancé intitulé « les processus de déscolarisation ».

« Des élèves qui abandonnent le collège ou le lycée parfois bien avant la fin de la scolarité obligatoire, des jeunes en rupture d'école durable ou définitive : si le phénomène n'est pas neuf, il acquiert une visibilité et un sens particuliers dans le contexte social et scolaire actuel. Si l'on s'accorde à parler aujourd'hui de « déscolarisation », il est important, pour sa compréhension même, de saisir ce que recouvre cet ensemble de processus.

L'objet de ce livre est donc le repérage et l'analyse de la diversité des parcours d'élèves. Mais c'est aussi la manière dont les professionnels, les institutions, s'emparent du « problème » et contribuent ainsi à le construire comme problème public.

Pendant trois années des chercheurs ont rencontré des jeunes « déscolarisés » - ou en voie de l'être -, ils ont interviewé des acteurs de différentes institutions (École, Justice, Travail social, Police...), revisité les statistiques, enquêté dans de multiples « terrains », auprès de populations variées ayant toutefois en commun d'appartenir aux milieux populaires.

Leurs résultats permettent de nuancer, pour le moins, un certain nombre d'idées reçues : celle selon laquelle la démission familiale serait à l'origine de la déscolarisation, celle qui lie sans prudence « déscolarisation » et délinquance, ou encore celle qui croit pouvoir comprendre ces processus sans s'intéresser à ce qui se passe au sein même de l'école et des apprentissages. »

Présentation éditeur

L'ouvrage se divise en trois grandes parties :

- La question de la définition et du dénombrement
- Les processus : moments, lieux, logiques
- Déscolarisation et construction de soi des adolescents

Pour conclure en donnant des pistes pour l'action.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli Rédaction : Equipe de l'ORIV Suivi et Contact : Diane Hässig